

Adresse Client:

Mr. Didier Darnis
Lieu Dit La Brunette
Betaille 46110
France

Adresse de Facturation:

Mr. Didier Darnis
Lieu Dit La Brunette
Betaille 46110
France

FACTURE

Nom	: Mr. Didier Darnis	Arrivée	: 10/01/25	Départ	: 11/01/25
Nb. Personnes	: 2 Adulte(s) / 0 Enfant(s)	Réf Externe	: PBN DGWFV	N° conf.	
N° Chambre	: 336	Re-impression	: 1	Signature	: B0322 8KOq
Num. facture	: 759	N° caisse	: 325	Utilisateur	: -FCAZAMEA@OC
N. Page	: 1 of 2	Date facture	: 11/01/25		
Date	: 11/01/25				

Date	Description	Prix Unit.	Qte	Montant HT	Taxe	Montant Taxe	Charges EUR	Paielements EUR
10/01/25	Restaurant 1 Hébergé Diner Nourriture	46.36	1	46.364	10%	4.636363 636364	51.000	
10/01/25	Restaurant 1 Hébergé Diner Boissons Alcoolisées	12.50	1	12.500	20%	2.5	15.000	
10/01/25	Taxe de séjour	1.58	2	3.160			3.160	
10/01/25	Chambre et Petit déjeuner	116.59	1	116.591		11.65909 0909091	128.250	
11/01/25	Carte bancaire Manuel		1	0.000				197.410
Total							197.410	197.410
Balance							0.000	EUR
TVA		Montant H.T.		Montant T.V.A		Montant T.T.C		
TVA 10%		162.955		16.295		179,25		
TVA 20%		12.500		2.500		15,00		
TOTAL		178,62		18,80		197,41		

*hors champ d'application de la TVA, en vertu des dispositions de l'article 256 du CGI

MERCURE MONTAUBAN
Capital de 30.000 €
Siège Social : 12 RUE NOTRE DAME, 82000 MONTAUBAN
Société Indépendante membre d'un réseau de franchises
LE GRAND HOTEL
RCS 808 576 334 - Siret : 808 576 334 000 29
Code APE : 5510Z - TVA intra-communautaire : FR 59 808 576 334

Prestations prix nets. 0 % d'escompte. Le règlement de la présente facture doit être effectué à la date de paiement mentionnée. A défaut, des pénalités de retard seront dues dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de 15% l'an, appliquée au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux. Cette mention ne s'applique pas aux particuliers.

Taxe de séjour non sujette à la TVA-article 267-II-2 du CGI"

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
Pour plus d'informations sur la protection des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter notre Charte sur www.all.accor.com

Adresse Client:

Mr. Didier Darnis
Lieu Dit La Brunette
Betaille 46110
France

Adresse de Facturation:

Mr. Didier Darnis
Lieu Dit La Brunette
Betaille 46110
France

FACTURE

Nom	: Mr. Didier Darnis	Arrivée	: 10/01/25	Départ	: 11/01/25
Nb. Personnes	: 2 Adulte(s) / 0 Enfant(s)	Réf Externe	: PBN DGWFV	N° conf.	
N° Chambre	: 336	Re-impression	: 1	Signature	: B0322 8KOq
Num. facture	: 759	N° caisse	: 325	Utilisateur	: -FCAZAMEA@OC
N. Page	: 2 of 2	Date facture	: 11/01/25		
Date	: 11/01/25				

MERCURE MONTAUBAN

Capital de 30.000 €

Siège Social : 12 RUE NOTRE DAME, 82000 MONTAUBAN

Société Indépendante membre d'un réseau de franchises

LE GRAND HOTEL

RCS 808 576 334 - Siret : 808 576 334 000 29

Code APE : 5510Z - TVA intra-communautaire : FR 59 808 576 334

Prestations prix nets. 0 % d'escompte. Le règlement de la présente facture doit être effectué à la date de paiement mentionnée. A défaut, des pénalités de retard seront dues dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de 15% l'an, appliquée au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux. Cette mention ne s'applique pas aux particuliers.

Taxe de séjour non sujette à la TVA-article 267-II-2 du CGI"

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur la protection des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter notre Charte sur www.all.accor.com